

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 18 janvier 2024

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE CHABLIS
Mairie
89800 CHABLIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

CHABLIS

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00129170		Prélevé le : mardi 16 janvier 2024 à 10h35
Unité de gestion		0034	CHABLIS	par : ROMAIN ROUSSELET
Installation	UDI	000464	CHABLIS BOURG HT	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P	0000000464	CHABLIS BOURG HAUT	Type d'eau: T
Localisation exacte			STATION D'ÉPURATION	Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune			CHABLIS	

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type dell'analyse : NO3

Code SISE de l'analyse : 00128468

Référence laboratoire : LSE2401-11197

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)	51 mg/L		50,00		
-------------------	---------	--	-------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00129170)

dépassement de la limite de qualité en nitrates. Il est nécessaire d'interdire la consommation de l'eau aux femmes enceintes et nourrissons de moins de 6 mois. Cette restriction ne pourra être levée que sur la base d'une analyse conforme. Un recontrôle sera réalisé prochainement.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS